

Remarques ERDF sur les propositions de RTE du 11/02/2010 Ajustement sur sites télérelevés raccordés aux RPD

Processus cible – questions de compréhension

- Que signifie AA valide ?
  - Même notion que AA active ie dispose d'au moins un site dans une de ses EDA ?
- Dans une cible où les sites gérés en contrat unique pourront être rattachés à une EDA (limitation actuelle aux sites CARD)
  - Est-ce qu'une EDA ne devrait pas être rattachée à un Fournisseur plutôt qu'à un RE ?
  - Si un site change de Fournisseur sans changer de RE, pourquoi imposer un changement d'EDA ?
  - Quel sont les rôles respectifs du RE et du fournisseur dans le processus ?

Processus cible – remarques

- Les EDA pourraient être gérées beaucoup plus simplement comme des sous-périmètres de RE
  - Cela éviterait une contractualisation GRD-AA
  - Cela renforce le lien nécessaire entre AA et RE
  - Cela sécurise la gestion des périmètres EDA par RE (entrées / sorties)
  - La demande de sortie de site proviendrait alors uniquement du RE (ou F si CU)
- Le processus d'agrégation de la courbe EDA reprendrait celui des bilans RE
  - Le délai d'envoi de la CdC de l'EDA est **jeudi S+2** et non vendredi S+1
  - Le format de la CdC de l'EDA
    - xml
    - Le nom de l'EDA n'apparaît ni dans le nom du fichier ni dans le contenu
    - Les points 30' sont les **seuls disponibles pour les agrégats**
    - Le périmètre de l'EDA fera l'objet d'un fichier séparé
- Prévoir une étape de facturation du GRD pour la gestion des EDA

Processus « simplifié » - questions de compréhension

- Que signifie « simplifié » ? Où est la simplification ?
  - ERDF considère qu'il y aurait une réelle simplification si le périmètre de l'EDA n'était pas géré par le GRD (ie RTE envoie la liste des UA comme actuellement pour les NEB-sites)
  - Si ce n'est pas le cas, préférer « transitoire »

Processus « simplifié » – remarques

- Il existe déjà au catalogue des prestations les flux R19 / RP13 correspondant à la transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de consommation / production

DESCRIPTION

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la consommation ajustée des sites rattachés à son périmètre ERDF et ayant souscrit un contrat CARD-soutirage.

Le responsable d'équilibre a le choix des Points d'Application du Tarif pour lesquels il souhaite recevoir cette courbe de mesure.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- les consommations au pas 10 minutes : ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB RE-Site ».

Ces données sont communiquées via le portail ERDF, par FTP ou par mail.

PRIX par courbe de mesure hebdomadaire » **11,44** € HT | 13,68 € TTC

Délai de réalisation

Données hebdomadaires de la semaine S : S+1.

Canal d'accès à la prestation

Boîte e-mail dédiée aux responsables d'équilibre.